

PROJET DE DOMAINE CENTER PARCS POLIGNY

Les premiers engagements de Pierre & Vacances-Center Parcs à l'issue du débat public

A l'heure du compte rendu de la CPDP et du bilan de la CNDP sur le débat public, et dans l'attente de la prise de décision du Maître d'Ouvrage qui n'interviendra pas avant janvier 2016, Pierre & Vacances-Center Parcs prend d'ores et déjà un certain nombre d'engagements.

Au cours du débat public, un projet ouvert a été présenté destiné à se préciser et à évoluer. L'objectif de Pierre & Vacances-Center Parcs, a toujours été d'écouter et de comprendre les interrogations, les critiques et les propositions afin de proposer des évolutions, des améliorations du projet ou des engagements de méthode. Les engagements les plus importants sont les suivants :

Concernant le site et son accès :

- Acquisition de 90 hectares de forêt, au lieu des 150 ha initialement envisagés,
- Aucune extension du site possible,
- Déplacement du projet d'environ 400 mètres vers le nord :
 - pour éviter la partie la plus productive de la forêt comme le recommande l'ONF,
 - pour s'éloigner du village du Fied comme l'ont demandé ses habitants,
Le chemin forestier menant à la Baraque des Gardes et la Route Forestière des Fortunes seraient de fait hors site et resteraient donc accessibles au public.
- Accès routier au domaine par le nord depuis Poligny, par la RN5 puis la route forestière de la Combe-au-Larres et non par Plasne pour répondre aux légitimes inquiétudes des habitants de Plasne,
- Conditions d'accès au parc spécifiques, et sur réservation uniquement :
 - gratuité d'accès des riverains, limitée à quelques entrées par an,
 - tarif préférentiel pour les habitants du canton,
 - accueil de sorties de loisirs pour les classes de la Communauté de communes, sous réserve d'avoir précisé en amont les critères de sécurité et de responsabilité,
 - Possibilité aux hébergeurs de proximité d'offrir à leurs clients des conditions particulières d'accès.

Concernant l'emploi :

- Intégration de clauses incitatives sur l'emploi d'insertion sociale dans les appels d'offres de construction, en en faisant un critère d'analyse des offres,
- Renforcement, sur tous les aspects et quand c'est légalement possible, des cahiers des charges des métiers externalisés afin que les conditions de travail des salariés de nos partenaires soient aussi favorables que celles des nos salariés,
- Recherche systématique des possibilités de compléments d'activités pour les employés qui le souhaiteraient,
- Evolution engagée de l'offre Center Parcs vers des séjours avec des durées plus flexibles, générant ainsi des besoins en ménage plus réguliers et permettant de limiter le recours à des emplois à temps partiels,
- Mutualisation des fonctions entre le nettoyage des équipements et celui des cottages, pour favoriser la polyvalence entre les emplois liés à l'entretien et aux autres services du domaine,
- Etude d'un système d'aménagement des transports afin de faciliter la mobilité des salariés, comme la mise en place de navettes pour les jours d'arrivée et la mise en place d'indemnités de transport.

Concernant la participation des entreprises locales au chantier :

- Collaboration avec les chambres consulaires pour favoriser les groupements d'entreprises 18 mois en amont des Appels d'Offres (A.O.)
- Information et sensibilisation directe des entreprises locales 12 mois en amont des A.O.
- Découpage des A.O. en lots et par secteurs pour faciliter la réponse aux entreprises locales dont la taille pourrait constituer un frein

Concernant la restauration sur le site :

- Définition d'un cahier des charges contraignant et exigeant en matière d'achat local, valorisant les circuits courts et avec des objectifs imposés d'achat de produits régionaux (fabriqués sur place)

Concernant les partenariats avec les acteurs économiques locaux :

- Travail avec les chambres consulaires et les associations afin de réaliser un inventaire des partenariats possibles à proximité du site :
 - **partenariats agricoles**, relatifs à l'approvisionnement alimentaire, au marché hebdomadaire qui se tiendra au sein du domaine, à des visites de fermes, à la gestion de la ferme pédagogique, à la gestion de la boutique de produit locaux sur le site que nous nous engageons à ouvrir. La gestion de cette boutique pourra être déléguée gratuitement à un opérateur local ad hoc,
 - **partenariats touristiques** : présence d'un relais de l'office du tourisme dans le domaine, conception et vente de packages touristiques, etc.
 - **partenariats associatifs** : par exemple la prise en charge d'animations au sein du Center Parcs,
 - **partenariats pour la programmation d'activités ludiques ou culturelles** qui sont particulièrement nombreuses sur ce territoire.

Concernant les questions environnementale et énergétique :

- Etude de la possibilité du zéro rejet pour les eaux de piscine, une fois que le projet architectural sera précisé
- Utilisation des panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire des équipements collectifs
- Récupération maximale de l'énergie dégagée par l'eau chaude stockée et équipement des parkings de panneaux photovoltaïques

Concernant le pilotage de la conception du projet et de sa mise en œuvre :

- Mise en place, conjointement avec les collectivités territoriales, d'un **Comité de suivi économique**, qui permettra aux acteurs (collectivités, chambres consulaires, organismes professionnels, administrations, associations...) de participer au suivi des incidences du projet et de nos engagements
- Mise en place d'**ateliers de travail** sur différentes thématiques comme par exemple le tourisme, les activités de loisirs, les filières courtes et la valorisation des produits régionaux, les marchés à organiser à l'intérieur du domaine, etc. La composition de ces groupes de travail sera établie avec les acteurs eux-mêmes
- Mise en place d'un **Comité de suivi environnemental** qui sera composé des collectivités, des administrations et des associations concernées